

Les itinérants de l'Éducation alertent sur leurs frais

L'intersyndicale des itinérants de l'Éducation nationale a été reçue à la direction académique de l'Éducation nationale de Vendée. Elle demande un remboursement réel et entier des frais de transport.

La mobilisation

Reçus le 8 novembre à l'inspection académique de la Vendée, les représentants de l'intersyndicale éducation départementale (Sud éducation, Unsa, FSU-SNUipp, et SNUDI-FO) sont sortis mécontents de l'audience. Ils étaient venus plaider en faveur des personnels itinérants de l'enseignement primaire, qui demandent un remboursement réel des frais de transport engagés dans le cadre de leur service. « Cela fait plusieurs dizaines d'années que ça dure, note Olivier Lecosquer, représentant du FSU-SNUipp 85. Nos collègues engagent des frais sans n'avoir jamais l'assurance d'un remboursement. »

Remboursements incertains

Ces personnels itinérants - une centaine en Vendée selon la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Vendée (DSDEN) - interviennent essentiellement auprès des élèves avec des besoins spécifiques. Psychologues scolaires, conseillers pédagogiques, membres du réseau d'aide spécialisée aux élèves (Rased) ou accompagnant des élèves allophones et enfants du voyage (CSDNAV)... la réalisation de leurs missions nécessite de nombreux déplacements.

En principe, les frais de transport sont remboursés par l'État selon un système d'enveloppe, versée en deux fois sur une année. Problème : le montant perçu n'est pas connu à l'avance, et le délai de remboursement implique un avancement des frais par les concernés. « On va parfois jusqu'à 700 € d'avancement sur six mois », relève Karen Augereau, représentante du SNUDI FO 85.



Les représentants de quatre syndicats de l'enseignement demandent la prise en charge intégrale et sans avancement des frais de déplacement du personnel itinérant.

PHOTO : QUESI-FRANCE

« 100 % du personnel itinérant a une enveloppe qui est inférieure aux frais engagés », ajoute Olivier Lecosquer, qui rappelle que le défraiement est par ailleurs une obligation légale.

« Faire plus de visios »

L'intersyndicale, qui demande que « chaque déplacement validé par l'inspection soit remboursé, sans avancement », estime ne pas avoir reçu de réponse satisfaisante de la part de la DSDEN. « On nous propose de trouver des solutions pour rester dans l'enveloppe, comme faire

plus de visios, explique Benoît Duranteau de l'Unsa. Mais quand ces personnels ne peuvent plus se déplacer, c'est toute la classe qui en pâtit. »

Depuis 2016, le montant de l'enveloppe a toutefois augmenté de 50 % en moyenne, assure l'inspection académique. Quant aux retards de remboursement, ils ont été comblés. « Les déplacements déclarés par les personnels itinérants entre janvier et juin 2024 ont été intégralement remboursés. Ils ont reçu leur enveloppe pour la période septembre-

novembre », assure-t-elle encore.

Pour éviter les délais de remboursement trop longs, l'inspection demande par ailleurs de déclarer mensuellement les frais de déplacement. « Le remboursement est toujours très long, au minimum trois mois, rétorque l'intersyndicale. On sait déjà que les frais engagés en novembre ne seront pas remboursés avant le mois de mars voire avril, sans même avoir la certitude que tout sera pris en charge ».

Anne-Sophie RETAILLEAU.